

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 94 (1958)
Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Partie corporative

Ferien, Ferien, du, goldene Zeit...

Pendant les vacances, l'Educateur paraîtra :
Le 12 juillet, No 26, entièrement consacré au Bulletin ;
Le 26 juillet, No 27, entièrement consacré au Bulletin ;

Le 9 août, No 28, entièrement consacré à l'Educateur ;
Le 23 août, No 29, entièrement consacré à l'Educateur.

Reprise de la publication hebdomadaire le 8 septembre. Et bonnes vacances à tous ! G. W.

VAUD

Démissions

Nous rappelons que les démissions sont accordées sur demande écrite, celle-ci devant être présentée au moins six mois à l'avance pour le 31 décembre de l'année en cours. En conséquence, ceux qui désirent démissionner de leur qualité de membre actif de la SPV cette année doivent le faire **avant le 1er juillet prochain**. La démission est à adresser au comité central, par l'intermédiaire du président de section.

Les démissionnaires ont la possibilité de marquer encore leur intérêt à la SPV et de conserver des relations avec le corps enseignant en devenant membres auxiliaires.

Sont nommés membres honoraires les institutrices et les instituteurs quittant l'enseignement après avoir été pendant vingt-cinq ans au moins membres de la Société.

Les membres passant à l'enseignement secondaire peuvent, sur demande écrite, rester actifs ou devenir auxiliaires ; s'ils ne profitent pas de ces possibilités, ils sont nommés honoraires, à condition d'avoir fait partie de la Société pendant quinze ans au moins.

Ces renseignements ne sont pas un encouragement à la démission, mais — si vous en tenez compte — destinés à faciliter la tâche du comité... et la vôtre.

Pour le comité : P. B.

Groupe pédagogique

Il existe. Et travaille. Très régulièrement.

Si le comité central s'occupe d'une façon générale de la défense de nos intérêts, lui a pris en mains une activité parallèle : l'étude de problèmes pédagogiques. Aussi est-il indiqué que nous donnions régulièrement un compte rendu succinct de son activité ; c'est ce qui sera fait dès maintenant.

Dans sa séance du 18 juin dernier, il a confirmé J.-P. Rochat, Blonay, dans ses fonctions de président, et Mlle B. Murry, Montreux, dans celles de secrétaire.

Il y a discuté plus spécialement des constatations faites lors des récentes conférences de district : une

fraction importante du corps enseignant semble se désintéresser des problèmes présentés. Pourquoi ? Les causes sont probablement multiples, et il serait indiqué de les déterminer aussi exactement que possible : antécédents décourageants ? délais insuffisants ? manque de formation ? indifférence ? organisation désuète ? Pour être valable, la discussion de ces différents points devrait voir la participation des initiateurs des conférences. Animé d'un réel désir de collaboration, le groupe pédagogique tentera de porter son effort dans cette direction.

Sur un autre plan, aussi constructif, le groupe pédagogique envisage la mise sur pied de cours de perfectionnement facultatifs pour l'année prochaine peut-être ; il compte pouvoir présenter cette idée dans l'assemblée générale de janvier 1959. Jusque-là, il va étudier la forme que pourraient prendre ces cours, leur objet, leur durée, leur financement.

Comme tous ceux qui travaillent pour notre société, comme tous ceux qui écrivent dans ce Bulletin, le groupe pédagogique serait, il va sans dire, heureux de susciter des réactions, heureux qu'on lui donne des avis, heureux qu'on s'adresse à lui pour toute question pédagogique. Je sais bien que ce n'est pas notre habitude, à nous Vaudois ; mais n'y a-t-il pas parmi nous de nombreux Confédérés ?

Pour le groupe : P. B.

Echallens - Gymnastique - Rectification

La prochaine leçon, annoncée pour le 1er juillet, est exceptionnellement avancée au lundi 30 juin (16 h., grande salle du château, Echallens). J.-P. M.

P. S. — Plusieurs communications y seront données sur le week-end du Rocher.

Postes au concours

Jusqu'au 5 juillet :

Eppesses : Instituteur primaire. Entrée en fonctions immédiate.

Vich : Instituteur primaire. Entrée en fonction : 18 août 1958.

« Plaisir de lire »

L'assemblée générale annuelle de « Plaisir de lire », société romande de lectures pour tous, a eu lieu samedi à l'Hôtel de la Paix, à Lausanne. Elle a accueilli un nouveau membre dans le comité, qui se compose désormais comme suit :

M. Charles Bornand, président ; Mme Cécile Delhorbe, femme de lettres ; Mlle Berthe Vuillemin, femme de lettres ; Mme Alice de Rham ; M. le docteur Jacques Bergier, chef de service au Département de l'intérieur ; M. Eric de Montmollin, professeur, tous à Lausanne.

M. Henri Baumard, instituteur, à Genthod ; M. Fr. Magnenat, libraire, à Paris ; M. Paul Du Bois, pasteur,

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Ferien... — Vaud : Démissions. — Groupe pédagogique. — Echallens : Gymnastique - Rectification. — Postes au concours. — « Plaisir de lire ». — Genève : Guilde de documentation SPR. — Bienvenue à nos nouveaux collègues. — Félicitations. — Bonnes vacances. — UIG-Messieurs : Rapport du président. — Neuchâtel : Cartel. — SNUP. — Jura Bernois : S.P.J. Assemblée préalable du 18 juin 1958 à Delémont. — Divers : Erratum. — « L'Ecolier romand ». — Information au service du travail social. — Variétés : Chansons. — Le fils de régent. — Figures d'écolier : Le petit paysan.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Guglielmo Donuzzi : Une école sur mesure pour les élèves et pour le maître. — Bernard Lévy : Souvenir d'une ancienne maîtresse d'école. — Poésie de la semaine. — On a trouvé quatre recrues analphabètes. — Bibliographies. — Fiches.

à Neuchâtel; M. Pierre Jacot-Guillarmod, notaire, à La Chaux-de-Fonds; M. Bruno Kehrli, professeur, à Bienne.

Les vérificateurs des comptes ont été réélus, en la personne de M. Thévenaz, fondé de pouvoirs à la BCV, et celle de M. Chave, secrétaire-comptable, à Lausanne.

Les membres de l'assemblée ont pris connaissance du rapport d'activité et des comptes. En ce qui concerne ces derniers, il a été constaté que, sagement administrée, l'institution est dans une situation saine. De sorte que, conformément à ses statuts, « Plaisir de lire » pourra continuer à offrir aux amateurs de lecture de notre pays des œuvres de valeur à un prix accessibles au plus large public.

Cette année ont déjà été édités « Henriette de Mar-nens », de M. René Burnand, « Bug Jargal », de Victor Hugo, que va suivre « Découverte du monde », de C.-F. Ramuz. « Mignon du Jolan », enfin, qui eut tant de succès naguère, a été réédité à la demande de plusieurs membres. Il va incessamment sortir de presse.

Pour l'exercice prochain, il a été envisagé de publier le récit de voyage d'un marin solitaire, un documentaire sur les débuts du sionisme et une traduction d'un roman étranger, toutes œuvres d'auteurs contemporains.

Le secrétariat de « Plaisir de lire » reste confié à M. Zahnd, chemin des Clochetons 19, à Lausanne, qui continue à assumer la vente aux libraires, la vente directe et le service des abonnements.

GENÈVE

Guilde de documentation SPR

Avez-vous reçu les dernières publications du mois de juin? (histoire et orthographe).

Plusieurs collègues m'ont signalé ce printemps n'avoir plus rien reçu depuis fort longtemps. Aussi ai-je profité du congrès pour prendre contact avec l'administrateur de la Guilde, notre collègue **Morier-Genoud**, qui serait heureux de connaître le nom des abonnés qui auraient été oubliés.

C'est pourquoi je prie tous les collègues genevois qui seraient dans ce cas (le moment est bien choisi pour s'en rendre compte) de bien vouloir m'adresser au plus tôt leur nom et adresse exacte avec, si possible, la date à laquelle ils se sont abonnés.

Rappelons que l'abonnement (versement unique de 5 francs) donne droit à un rabais de 10 % sur toutes les publications (expédiées d'office). Les collègues non abonnés ne les reçoivent que sur demande.

CCP II. 1978, Société pédagogique romande (Guilde de documentation).

Adresse de M. Morier-Genoud: Veytaux-Montreux.
J. E.

Bienvenue à nos nouveaux collègues

Vendredi 20 juin eut lieu à l'aula de l'Université la cérémonie de remise des brevets d'aptitude à l'enseignement.

Elle fut agrémentée avec goût et succès par les candidats eux-mêmes.

Samuel Roller, codirecteur des Etudes pédagogiques, présenta un remarquable rapport, teinté de poésie, et qui trouva sa conclusion dans le mobile même de notre action éducative: l'amour de l'enfant.

L'allocution de M. le conseiller d'Etat Borel, exprimant sa foi en l'homme et sa confiance en l'école, ne fut pas moins appréciée et applaudie.

La cérémonie se termina par une cantate de Heinrich Schuetz, brillamment exécutée sous la direction de Jean Delor.

Ont obtenu leur brevet:

Enseignement primaire - Classes ordinaires

Mme M.-Josèphe Besson; Mlle Josiane Brøn; Mme Sonia Demole; Mlles Agnès Donnier et Zerca Gut-wirth; Mmes Lucienne Haemmerli, Simone Hutin, Jeanne Kocherhans; Mlles Jacqueline Milhan, Jo-sette Molland, Anne-Marie Novarina, Claire Pons, Suzanne Regamey, Monique Rivara, Lise Senn, Alice Stadler; Mmes Lucette Stitelmann, Josianne Stranieri, MM. Daniel Aubert, Guy Desbaillet, Pierre Dessaux,

André Fischer, Pierre Girod, François Laurent, Marc Marelli, Gilbert Métraux, Roland Peccoud, Jean-Pierre Preti.

Enseignement primaire - classes spéciales

Mlle Jeannine Dunand; Mmes Reynolde Girod, Anne-Marie Vallet.

Enseignement enfantin

Mlle Anne-Marie Comte; Mmes Jacqueline Duchosal, Elena Rascher; Mlles Eliane Rochat, Jacqueline Zimmerlin.

Chers jeunes collègues, les membres de l'Union des instituteurs genevois (Dames - Messieurs - Enfants) vous adressent leurs vives félicitations et vous souhaitent la plus cordiale bienvenue, ainsi qu'une carrière heureuse et féconde en notre école primaire genevoise.
J. E.

Félicitations

Au cours de la cérémonie dont nous venons de parler, nous avons appris par la bouche du président du Département de l'instruction publique que notre collègue **Armand Christe**, membre du comité, avait été nommé inspecteur et adjoint à la Direction des études pédagogiques.

Quant à notre membre honoraire, **Samuel Roller**, il devient codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation, mais reste responsable de la formation des candidats de 2e année.

A Christe comme à Roller vont toutes nos félicitations et nos vœux. Puisse leur nouvelle fonction leur apporter joie et satisfaction!
J. E.

Bonnes vacances

... Vœu banal, bien sûr, mais c'est de tout cœur que le bulletinier, au nom du comité mixte, vous le dit et le répète: bonnes vacances!
J. E.

UIG-Messieurs

Rapport du président 1958

1957 fut pour l'UIG une année bien remplie. Vous avez été réunis deux fois en assemblée générale de notre section et cinq fois en séance plénière, afin d'examiner des problèmes d'ordre corporatif et pédagogique, ou pour entendre des conférences. Il convient d'ajouter à cela notre sortie d'automne au CERN, la récente visite de la fabrique Belfa et notre soirée d'Escalade,

une fois de plus parfaitement réussie, grâce aux talents de son animateur, Rémy Mauron, et des artistes qui ont nom : Albert Morard et Jean-Charles Cornioley, côté messieurs, cela s'entend. Vous avez donc été convoqués en moyenne une fois par mois... de travail scolaire.

Le comité a tenu 25 séances mais ses membres se sont retrouvés de nombreuses fois encore pour des séances de comité mixte — au nombre de 8 — de commissions, de délégations, etc. Il nous est arrivé de siéger trois fois dans la même semaine. En effet, certaines de nos actions ont dû être conduites très rapidement et vous vous êtes sans doute aperçus que toutes nos démarches n'ont pas été vaines.

Mutations. Six collègues ont démissionné de notre association. Ce sont : Edouard Jacopin, Ernest Kupferschmid, Albert Willemin, William Breithaupt, Louis Magnin qui ont été nommés membres honoraires, et Louis Germond.

Edouard Jacopin, Ernest Kupferschmid et Albert Willemin ont fait valoir leurs droits à la retraite et nous espérons que, dans le bonheur, ils mettront très longtemps à contribution la caisse de la CIA.

William Breithaupt et Louis Magnin sont aujourd'hui membres du corps enseignant secondaire. A tous deux, nous souhaitons succès et satisfaction dans leur fonction actuelle.

Louis Germond a démissionné pour des motifs personnels. Cela nous permet d'espérer qu'il reprendra bientôt sa place de membre actif au sein de l'UIG.

Que nos six collègues soient vivement remerciés de la part active qu'ils ont prise dans la vie de notre association.

Nous avons eu la joie d'admettre à l'UIG six jeunes collègues auxquels nous souhaitons une cordiale bienvenue. Ce sont : Robert Bornand, Jean-Louis Bouvier, Charles Burdet, Charles Mathiss, Jean-Claude Mingard et Emile Perroud.

Nous espérons que ces nouveaux membres auront de l'intérêt et de la satisfaction à prendre part à nos différentes activités.

Nous avons eu le chagrin de perdre cinq membres honoraires. Ce sont : Georges Denham, Armand Marggi, Ernest Mingard, Léon Ludwig et Edouard Pellarin.

A la suite de ces mutations, l'UIG-Messieurs compte 165 membres actifs et 102 membres honoraires.

Promotions. Notre collègue Charles Duchemin, auparavant inspecteur, a été élu conseiller d'Etat par le peuple souverain dont nous faisons partie, alors que notre collègue Neuenschwander a été promu au rang d'inspecteur afin de remplacer le premier nommé. A tous deux nous réitérons nos sincères félicitations.

Activité corporative

Revalorisation. — Elle a été acquise dans des conditions qui vous ont été relatées par l'Educateur en novembre dernier. Nous nous bornerons donc à quelques remarques.

Il fallut un bon nombre de séances, d'entrevues, de démarches, pour que nos revendications aboutissent au succès. Ce qui nous paraissait à nous parfaitement logique ne l'était pas pour tout le monde et nous avons lutté seuls. Par contre, l'entente complète qui a régné entre les trois sections de l'UIG a permis d'aller de l'avant sans que l'on puisse profiter d'une éventuelle divergence de vues dans nos rangs mêmes. Il faut vous dire, chers collègues, que ce que nous avons obtenu en 1957, nous ne l'aurions probablement pas reçu s'il avait fallu attendre une année de plus.

L'accueil que nous ont réservé MM. les membres des comités directeurs de partis politiques et MM. les députés a été très bienveillant, et nous osons penser que cette attitude n'a pas été dictée uniquement par la présence dans nos délégations de dames... sympathiques. MM. les députés portent un vif intérêt aux problèmes qui concernent l'enseignement et nous nous sommes aperçus qu'il est de notre devoir de les informer plus régulièrement de notre situation, de nos conditions d'enseignement et de tous les sujets pédagogiques d'actualité.

Enfin, au sujet des concessions que nous avons faites concernant l'allocation de chef de famille, nous tenons à préciser que c'est à ce prix que nous pouvions obtenir une revalorisation importante pour l'ensemble de la corporation. Votre comité s'efforcera maintenant, par l'intermédiaire du Cartel, d'obtenir que la situation du chef de famille soit améliorée au moyen d'une augmentation des allocations familiales par exemple. Nous devons à tout prix faire la distinction entre la rétribution de notre travail et les prestations sociales.

Nous sommes heureux du résultat qu'a obtenu en 1957 notre campagne pour la revalorisation. Nous le sommes d'autant plus que la loi sur le cumul a été abrogée en ce qui concerne le traitement de base des conjoints. Depuis longtemps, nous avions tenté de faire disparaître cette injustice. Il a fallu du temps pour y parvenir. Ainsi, les instituteurs encore célibataires pourront épouser une de leurs collègues avec moins de scrupules, et vice versa.

Sans enfreindre les règles de la modestie, nous voudrions que tous les membres du corps enseignant sachent bien que ces deux succès sont à mettre à l'actif de l'UIG qui a mené seule la campagne de revalorisation pour l'ensemble de la corporation.

Unité du corps enseignant primaire et enfantin. —

Nous vous parlions l'an dernier de notre tentative de conciliation avec le Syndicat de l'enseignement. Nos dispositions n'ont pas changé dans ce domaine. Nous estimons aujourd'hui encore que l'unité du corps enseignant primaire et enfantin doit se réaliser dans le cadre de l'UIG, et nous regrettons de constater que les obstacles à cette réalisation sont pour la plupart étrangers aux problèmes corporatifs ou pédagogiques. La rivalité entre les deux associations est inévitable, mais surtout regrettable. Nous pensons en particulier à la question du recrutement. Est-il normal que nos jeunes collègues se sentent tiraillés de part et d'autre, alors que tous les membres du corps enseignant ont les mêmes problèmes, les mêmes préoccupations ? Nous ne le pensons pas. Le Syndicat de l'enseignement examine nos propositions avec une lenteur désespérante. La dernière lettre que nous lui avons adressée de même qu'à tous nos collègues qui ne sont pas membres de l'UIG, date du début de juillet 1957. Jusqu'ici, nous n'avons pas reçu de réponse. On nous promet verbalement de nous convoquer afin de discuter le problème, et nous attendons toujours. Nous regrettons vivement que les pourparlers tardent tant à s'engager sans toutefois perdre l'espoir d'arriver un jour à une solution heureuse. C'est aussi à vous, chers collègues, par votre action particulière de tenter de convaincre nos collègues dissidents. Votre aide nous sera précieuse.

Statut des maîtres et maîtresses de l'enseignement spécial. — Le recrutement de ces maîtres et maîtresses se révèle difficile, car peu de candidats possèdent les titres pour être nommés. Afin de remédier à cette pénurie, le Dpt de l'Instruction publique nous a proposé

un nouveau règlement d'engagement dans lequel les titres ne sont plus nécessaires. Les seules exigences seraient les suivantes :

- a) certificat ou diplôme justifiant une préparation professionnelle ;
- b) justification des aptitudes pédagogiques et des qualités personnelles nécessaires.

Bien que le Dpt propose que les candidats, choisis sans examen ou après examen, doivent dans certains cas accomplir une période d'essai avant d'être nommés, l'UIG n'a pu donner son approbation au projet présenté.

L'exigence des titres doit être maintenue en principe. C'est tout de même une garantie de la valeur du corps enseignant ; c'est également un critère qui ne laisse pas place à l'arbitraire, même si un membre du corps enseignant figure dans la commission de préavis. Il faut, nous semble-t-il, chercher d'autres possibilités de nomination pendant cette période de pénurie de maîtres. En aucun cas, il ne faut engager définitivement l'avenir. L'étude de ce problème est donc suspendue pour l'instant et sera reprise très prochainement.

Sécurité des élèves à la sortie des classes. — A la suite de notre intervention, la seconde partie de l'art. 82 du règlement de l'enseignement primaire a été modifiée. Au lieu de : « Le maître licencie les élèves sur le trottoir après avoir pris les précautions nécessaires pour qu'ils évacuent les abords de l'école rapidement et en toute sécurité », le nouveau texte dit :

« S'il y a lieu, le Département prévoit des mesures de sécurité spéciales, d'accord avec l'autorité de police. »

Nous sommes satisfaits de cette nouvelle disposition plus rationnelle que la précédente.

Bâtiments scolaires. — L'implantation des nouveaux bâtiments scolaires, l'aménagement de ceux-ci, sont-ils toujours judicieux ? Aucun de nous n'aurait l'audace de répondre affirmativement à cette question. Nous devons constater avec dépit que bien souvent de puissants intérêts, financiers bien entendu, empêchent que les élèves et les maîtres se trouvent placés dans les meilleures conditions d'enseignement possible. Les exemples ne manquent pas. La loi sur l'instruction publique et le règlement de l'enseignement primaire prévoient que les plans des bâtiments scolaires doivent être soumis à l'approbation du Département de l'instruction publique et du Département des travaux publics. Afin de tenter d'éviter que de graves erreurs ne se reproduisent, M. Jotterand a proposé et obtenu la création d'une commission groupant toutes les parties intéressées à la construction d'une école et chargée d'examiner les plans et de formuler des propositions. Présidée par le chef du Département de l'instruction publique ou de son délégué, cette commission comprendra un représentant de la direction de l'enseignement primaire, du Département des travaux publics, de la commune et du corps enseignant du quartier, l'architecte et enfin l'inspecteur de la circonscription.

Nous approuvons pleinement cette manière de procéder qui, espérons-le, ne sera pas seulement pratique mais surtout effective. Dans certaines communes, un représentant du corps enseignant a déjà été associé à la commission d'étude des plans d'une nouvelle école. Nul ne s'en est plaint, bien au contraire.

C.I.A. — Il aura fallu deux revalorisations, donc une série de rappels CIA élevés suivant les cas, pour que nous prenions conscience de certains problèmes importants. Nous sommes en train de nous apercevoir

que notre indifférence à l'égard de la CIA ne peut durer. Nous devons nous rappeler que nous avons des délégués dont le rôle consiste à défendre nos intérêts. D'autre part, il est question, vous le savez, de remplacer l'assemblée générale par une assemblée de délégués. Selon le projet, l'enseignement primaire aurait droit à une représentation de 25 délégués environ. Si cette solution est adoptée, il s'agira pour nous de mandater de manière précise les collègues que nous désignerons.

La création, décidée récemment, d'une commission CIA dans le cadre de l'UIG vient donc à son heure. Cette commission pourra présenter des propositions visant à faire disparaître certaines anomalies. Nous pensons, pour citer un exemple, à la situation de nos collègues âgés de plus de 55 ans, qui doivent obligatoirement verser de lourds rappels en cas d'augmentation de salaire. Pour eux, le droit d'opter en faveur d'une retraite réadaptée ou non ne serait-il pas légitime ?

Activité pédagogique

Plan d'études. — Les six premiers mois de 1957 furent consacrés à l'achèvement du plan d'études. Après plusieurs années de travail au ralenti, les séances de commissions se multiplièrent soudain. La hâte dont firent preuve les autorités scolaires obligea nos délégués à travailler vite et notre comité à redoubler de vigilance. Aussi, n'est-ce pas un jeu de mots de dire que le plan d'études sortit de presse à la veille des vacances d'été. Que penser de notre nouveau bréviaire ? Nous n'allons pas critiquer un enfant que nous avons reconnu puisque nous figurons au rang des nombreux parents. Reconnaissons seulement que parmi ces parents, tous n'avaient pas les mêmes ambitions pour leur progéniture.

L'élaboration de ce plan d'études aura cependant eu le mérite de mettre une partie d'entre nous en face de problèmes dont nous devons en permanence chercher la solution. Si nous gardons constamment en nous ce souci, nous pouvons être sûrs que nous saurons nous adapter à un monde en pleine évolution. Nous avons compris que dans le cadre de notre association nous devons nous préparer à résoudre dans l'avenir des problèmes identiques. Et vous le savez, nous avons déjà commencé.

Enseignement de l'allemand. — Ce fut un de nos principaux sujets de préoccupation le printemps dernier. Notre collègue Eigenmann vous a présenté dans l'Educateur un résumé très complet de toutes nos démarches en faveur du maintien de l'allemand en 7e année primaire. Tous ceux que cela intéresse pourront se référer à son article. Quant à nous, nous constaterons que si nous avons obtenu gain de cause, et c'est une réelle satisfaction, nous avons fait notre part de sacrifices puisque les maîtres de 7e année ont vu leur horaire prolongé de 70 minutes par semaine, et ceci sans rétribution aucune. Sagement, nous avons accepté cette solution provisoire, et nous avons de bonnes raisons pour adopter cette attitude. On n'a rien sans y mettre le prix, c'est certain. Seulement, n'oublions pas que dans cette opération le Département a obtenu des maîtres de 7e année un travail supplémentaire sans y mettre le prix. C'est paradoxal. Notre comité ne perd pas de vue ce problème, car il n'aime pas le provisoire qui dure.

Statut des 8e et 9e années - Situation des classes complémentaires rurales. — Le Département de l'instruction publique, par la voix de M. Jotterand, nous a fait part récemment de son désir de rattacher, dès

septembre 1958, les classes complémentaires urbaines et rurales à l'enseignement secondaire. Les raisons qu'il invoque sont les suivantes :

- Les enfants doivent terminer leur scolarité obligatoire dans l'enseignement secondaire ;
- Les actuelles classes complémentaires ont été peu à peu décimées et dévalorisées par suite des mesures prises par l'Etat pour faciliter les études de tous les enfants, soit : gratuité de l'écolage et des fournitures scolaires dans l'enseignement secondaire inférieur ;
- Un certain nombre d'entreprises de la place n'acceptent plus pour l'admission en apprentissage des élèves sortant des classes de la division complémentaire, qui ne sont donc plus intégralement des classes de préapprentissage ;
- Dans le public, les noms de Grütli ou James-Fazy font penser à des écoles que fréquentent des élèves faibles, retardés et peu intéressants.

Disons d'emblée que la compétence de nos collègues enseignant dans la division complémentaire n'est pas en cause et qu'il faut au contraire rendre hommage à tous ceux et toutes celles dont le dévouement et les efforts constants ont permis à de nombreux jeunes gens et jeunes filles de faire leur chemin dans la vie comme leurs camarades mieux doués.

Le comité mixte de l'UIG a sérieusement étudié ces propositions et, après différentes consultations, a soumis à l'assemblée plénière deux résolutions qui furent votées à l'unanimité après quelques modifications de détail. Notre position est la suivante concernant le statut des 8e et 9e années :

Nous reconnaissons que les classes de la division complémentaire doivent être revalorisées et nous ne nous opposons pas en principe au rattachement provisoire des 8e et 9e années à l'enseignement secondaire. Par contre, nous n'admettons pas que cette décision soit prise dans l'immédiat, certaines conditions indispensables n'étant pas remplies. En effet, il est de toute importance que, psychologiquement, les élèves des classes complémentaires soient mêlés à leurs camarades de l'enseignement secondaire et qu'ils reçoivent leurs leçons dans les mêmes bâtiments.

Il est non moins important que ce transfert soit minutieusement préparé, sur le plan des programmes et des méthodes d'enseignement, par la direction de l'enseignement secondaire en collaboration avec nos collègues dirigeant actuellement des 8e et 9e années et qui conserveront la direction de ces classes.

C'est pourquoi l'UIG, constatant que ces conditions

ne peuvent être remplies en 1958, a demandé au Département de l'instruction publique de mettre tout en œuvre pour que l'enseignement secondaire soit en mesure de recevoir les classes de la division complémentaire en septembre 1959. D'autre part, nous considérons ce rattachement des 8e et 9e années à l'enseignement secondaire comme une mesure transitoire en attendant la création d'un éventuel enseignement moyen. En effet, nous pensons que les actuelles classes de la division complémentaire devront être rattachées, à l'avenir, non pas à l'enseignement secondaire, mais à l'enseignement moyen. Il y a une nuance.

Enfin, le statut des maîtres de 8e et 9e années devra être examiné de près ; aucune assurance ne nous a été donnée à ce sujet concernant l'avenir.

La suppression des classes complémentaires rurales peut s'effectuer sans que les 8e et 9e années soient rattachées à un autre ordre d'enseignement.

Les effectifs de ces classes ont considérablement diminué ces dernières années, pour des motifs identiques à ceux que nous citons concernant les classes urbaines. Il a souvent fallu grouper dans une même classe des élèves de 6e, 7e, 8e et 9e années, ce qui est évidemment fâcheux.

C'est pourquoi l'UIG ne s'est pas opposée en principe à la suppression de ces classes, partout où les problèmes relatifs au transport des élèves comme à la situation des enfants d'agriculteurs, peuvent être facilement résolus. Par contre, elle a demandé la création de classes mieux centralisées destinées aux secteurs du canton dans lesquels les problèmes que nous venons de citer ne pourraient être résolus de manière satisfaisante.

Enfin, la situation des maîtres privés des 8e et 9e années est à étudier de manière à ce que ces collègues ne subissent aucun préjudice.

Nous sommes curieux de connaître la suite qui sera donnée à nos revendications. Nul ne pourra nous reprocher d'accepter des solutions improvisées, donc dangereuses. Nous nous sommes efforcés, pour notre part, d'obtenir du Département de l'instruction publique que toutes dispositions soient prises afin que le transfert de ces classes, s'il se fait, s'accomplisse dans les meilleures conditions possibles. Les enfants dont il est question méritent trop de sollicitude pour qu'on agisse envers eux avec légèreté et sans prendre toutes les précautions nécessaires.

E. Pierrehumbert.
(A suivre.)

NEUCHÂTEL

Cartel

L'assemblée des délégués au Cartel a été convoquée le 19 juin, à Neuchâtel, pour entendre les échos du dernier congrès fédératif (Lausanne), discuter de l'état de nos relations actuelles avec Zurich, et enfin examiner à nouveau les problèmes cantonaux en cours.

W. G.

SNUP

Le rapport annuel de la Société neuchâteloise d'utilité publique vient de paraître. Pour une fois, il est peut-être bon de rappeler que cette généreuse institution comprend une multiplicité d'organes d'action officiels ou semi-officiels : commission neuchâteloise de la Loterie romande, office social neuchâtelois, homes de convalescence et de repos au Landeron et à

Constantine, les maisons d'éducation et de traitement d'enfants arriérés ou difficiles à Malvilliers (« Les Sorbiers » et « Le Vanel »), le service médico-pédagogique cantonal.

Cette énumération suffirait en soi pour prouver la vitalité et l'action éminemment utile de cette société philanthropique. Une pléiade de bonnes volontés préside à ses diverses activités. Citons, en particulier, M. W. Béguin, ex-directeur d'écoles, M. Maurice Montandon, notre ancien collègue toujours si dynamique, M. et Mme Miéville, les dévoués directeurs des maisons d'éducation et d'observation.

Il serait ridicule de songer à reproduire ici l'abondant texte du rapport et même d'en donner des extraits. Au reste, pas mal de nos collègues l'auront reçu qui sont membres de la SNUP. Mais nous vou-

drions en recommander la lecture, car nous sommes trop nombreux à ignorer le grand travail qu'accomplit ce faisceau d'œuvres altruistes, et notamment celles qui intéressent directement les pédagogues.

Nous relèverons cependant quelques remarques du Dr Lévy, médecin-directeur du service médico-pédagogique : « Nous nous trouvons devant le fait paradoxal que la conjoncture économique a augmenté le nombre des enfants difficiles, parce que les deux parents tâchent de gagner de l'argent. Ainsi, ils délaissent leurs enfants qui manquent alors d'éducation, de la chaleur du nid et de surveillance. » Plus, il fait part des exigences actuelles des études d'assistantes et déclare en termes presque alarmants : « Si nous n'arrivons pas à augmenter le salaire de nos assistantes

et à trouver des bourses suffisamment élevées pour assurer les études spécialisées, notre service s'éteindra dans quelques années. Ceci serait très regrettable, surtout à une époque où l'immense importance sociale des services médico-pédagogiques est universellement reconnue. » Enfin, M. Lévy exprime le vœu qu'un contact plus suivi soit établi avec l'Ecole normale.

Pour terminer, qu'il me soit permis de recommander à tous nos collègues d'adhérer à la SNUP. La cotisation annuelle de 3 francs est très modique et ce geste de sympathie et de reconnaissance sera justement apprécié. CCP Société neuchâteloise d'utilité publique : IV. 259, Neuchâtel.

W. G.

JURA BERNOIS

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Assemblée préalable du 18 juin 1958 à Delémont

Cette assemblée préparatoire à l'assemblée des délégués de la SIB du 21 juin 1958, à Berne, était présidée par M. Georges Chappuis, président de la SPJ, qui salua la présence de MM. Cueni, président de l'assemblée des délégués ; Rychner, secrétaire cantonal ; Berberat, inspecteur scolaire ; Studer, président du comité cantonal ; de Mlle Broquet et de M. Bachmann, membres du comité cantonal ; de M. Baumgartner, rédacteur à l'Ecole bernoise ; de MM. les instituteurs-députés Péquignot, Weibel et Brahier, et de Mlle et MM. les présidents et délégués des sections.

Le président proposa de passer en revue, aux fins de discussion, les tractanda de l'assemblée des délégués du samedi 21 juin, à Berne :

1. — Allocution du président de l'assemblée des délégués, M. J. Cueni, Zwingen.
2. — Nomination des scrutateurs et des traducteurs.
3. — Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 1er juin 1957.
4. — Approbation de la liste des tractanda et appel nominal.
5. — Rapports annuels :
 - a) du comité cantonal ;
 - b) des commissions pédagogiques ;
 - c) de l'Ecole bernoise et de la « Schulpraxis ».
6. — Comptes de la Caisse centrale, du Fonds de secours et de la Caisse de remplacement de la SIB. Dons.
7. — Budget pour l'année 1958-1959 et fixation des cotisations à la Caisse centrale et à la Caisse de remplacement.
- Causerie de M. le conseiller national Karl Geissbuehler, secrétaire de l'Association du personnel de l'Etat, sur les **questions corporatives actuelles du personnel de l'Etat**.
8. — Nominations :
 - a) Bureau de l'assemblée des délégués pour la période du 1er juillet 1958 au 30 juin 1962.
 - b) Deux membres du comité cantonal pour la période du 1er juillet 1958 au 30 juin 1962 (statuts, art. 29, lit.b.).
Proposition du comité cantonal : M. Hermann Buehler, maître au progymnase de Berne ; Mme Judith Schnek-Bessire, institutrice, Péry.
 - c) Une section vérificatrice (art. 33), pour la période du 1er juillet 1958 au 30 juin 1962. Proposition du comité cantonal : Berne-Ville.

d) 43 délégués à la Société suisse des instituteurs pour la période du 1er janvier 1959 au 31 décembre 1962. (La liste sera communiquée.)

9. — Programme d'activité. Rapporteurs : les présidents des commissions pédagogiques.

10. — Demande de réadmission de M. Hans Schneider, maître à la classe auxiliaire de Spiez.

11. — Divers et imprévu.

Le président demande au secrétaire cantonal, M. Rychner, s'il a quelque chose à ajouter à son « rapport annuel de la Société des instituteurs bernois » paru dans l'Ecole bernoise et qui sera reproduit dans les colonnes de l'Educateur ». M. Rychner se borne à rappeler la promesse faite par la SIB de contribuer à la création d'un home pour enfants invalides au Rossfeld, près de Berne. Cet établissement est une urgente nécessité si l'on songe que les hôpitaux qui traitent ordinairement les petits paralysés ne sont pas équipés pour leur donner une instruction suffisante, ce qui en fait plus tard des inadaptés sociaux. Le coût de ce home est de 2 millions de francs ; il manque actuellement encore un demi-million. Le secrétaire aimerait voir la SIB contribuer pour 100 000 francs à cette œuvre. Or, jusqu'à présent, elle n'a versé que 9 000 francs et certaines sections n'ont pas encore lancé d'appel à leurs membres en faveur de ce projet. M. Rychner pense que, afin d'éviter une nouvelle et fastidieuse collecte, chaque école pourrait faire un effort d'imagination et trouver un moyen original (soirée, spectacle, travaux d'élèves, petits sacrifice consenti par les écoliers lors la course scolaire, etc.), pour procurer au moins 1 franc par élève du canton à cette œuvre belle et indispensable.

Le président promet l'appui de la SPJ pour cette initiative de même que pour alimenter le Fonds cantonal destiné aux petits orphelins, institution dont nous entretenons également le secrétaire et à laquelle la SIB verse 500 francs annuellement.

Le président présente son « rapport d'activité de la SPJ pour 1957-1958 ». Le programme en a été largement dépassé par les événements :

M. Charles Beuchat, docteur en Sorbonne et professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, a été le brillant rapporteur des Journées internationales de Trogen.

Le Jura pédagogique a été remarquablement représenté au Salon international de l'Enfance, à Genève, par l'exposition due à l'Ecole normale de Porrentruy et à son directeur, M. Edmond Guéniat, exposition que

chacun avait pu admirer lors du congrès de Porrentruy 1956.

Au récent congrès de la SPR, à Genève, M. Pierre Rebetez, directeur de l'Ecole normale de Delémont, a présenté un rapport fouillé et clairvoyant sur « L'école et la vie moderne », rapport qui avait été précédé d'une vaste enquête s'étendant à toute la Romandie, de forums radiophoniques, d'articles de presse, bref, d'un travail gigantesque.

Les destinées de la SPR ont passé aux mains de notre collègue André Perrot et de la section de Bienne qui peuvent être assurés de l'appui de la SPJ.

Grâce au geste de solidarité des sections, le Fonds du Centenaire de l'EN de Porrentruy a dépassé les 10 000 francs, ce qui permettra d'en utiliser les intérêts au profit des étudiants de l'établissement. Le président signale, en particulier, le beau geste de la promotion 1911 qui a versé 100 francs au dit fonds. Celui de l'EN de Delémont est également de plus de 10 000 francs. La SPJ assurera la gestion de ces deux fonds.

Les cotisations à la SPR ayant été augmentées, le comité cantonal et la Société suisse des instituteurs ont élégamment pris à leur charge l'augmentation de cotisations du Jura.

La Semaine d'études françaises, organisée l'an passé à Berne, a obtenu un succès considérable. C'est en effet une pléiade de professeurs à la Sorbonne qui se sont déplacés à l'Université de Berne. Un numéro spécial de la « Schulpraxis » a été offert gratuitement aux membres du corps enseignant jurassien, numéro qui rendait compte excellemment des brillants exposés de ces maîtres.

Afin de resserrer encore leurs liens, les commissions pédagogiques du Jura et de l'ancien canton ont décidé d'échanger leurs procès-verbaux.

La votation du 2 juin 1957 concernant la rénovation de l'Ecole normale de Hofwil, votation qui a heureusement abouti, a été chaleureusement recommandée par la SPJ.

L'Université populaire jurassienne a également reçu tout son appui de la SPJ.

Des rapports spéciaux sur divers sujets ont également été fournis à l'Association internationale des instituteurs par de dévoués collègues : M. l'inspecteur Liechti (problèmes d'orientation scolaire et professionnelle), Georges Chappuis (la géographie en tant que moyen de compréhension internationale), Bernard Chappuis (l'enseignement du civisme à l'école), et Paul Jubin (les possibilités offertes aux enfants des milieux ruraux en matière d'éducation).

Le président souligne les bons rapports entretenus avec la SPR par la SPJ qui a envoyé des délégués à la plupart des assemblées romandes.

Enfin, le président ne cache pas que le gros souci de son comité est le cours pour la formation accélérée d'instituteurs que la direction de l'instruction publique a lancé tout récemment. Evidemment, l'on comprend les grandes difficultés éprouvées par la direction et les inspecteurs à repourvoir leurs classes, mais cela justifie-t-il le fait de former en une année et gratuitement les personnes porteurs d'une maturité littéraire, scientifique, commerciale ou d'un autre titre prouvant une culture suffisante ? D'autre part, la décision d'organiser un tel cours a été prise lors d'une séance qui réunissait le directeur de l'instruction publique, le président de la commission du brevet primaire, les directeurs des écoles normales et les inspecteurs du Jura. La SIB et la SPJ s'étaient pourtant bien promis de suivre l'affaire de près de-

puis que la direction avait été saisie d'une motion déposée au Grand Conseil par le président de la commission de l'économie publique et demandant l'organisation d'un tel cours. Or, ni la SIB ni la SPJ n'ont été consultées. Elles ont appris par voie d'annonces que le cours était bel et bien décidé. Tout cela est-il juste et bon ?

Avant d'ouvrir la discussion à ce sujet, le président clôt son rapport en remerciant tous ses collaborateurs les présidents des sections, le secrétaire cantonal et le comité cantonal pour leur travail et leur appui. Il est vivement applaudi par l'assemblée.

M. l'inspecteur demande la parole et s'étonne que personne n'ait relevé, lors du récent congrès de Genève, le fait regrettable que la plupart des congressistes n'avaient pas pris connaissance du rapport Rebetez, faute de l'avoir reçu à temps. En effet, on l'a vu distribué à la gare de Cornavin et lors de l'assemblée du vendredi. Or, à quoi sert un rapport, si remarquable soit-il, si les participants ne savent même pas durant le congrès les thèses qu'il propose et développe ?

M. Henri répond que Charles Jeanprêtre a protesté le vendredi, au tout début de l'assemblée des délégués, contre cette impardonnable négligence. M. l'inspecteur se réjouit de l'entendre dire, mais propose que l'on écrive au Bulletin de l'Educateur pour déplorer une négligence qui a compromis une bonne part du succès de l'assemblée générale. Dont acte.

Se référant à la réussite qu'a été la Semaine d'études françaises de Berne, M. Berberat souhaiterait voir organisée une semaine analogue dédiée au corps enseignant jurassien et qui traiterait de problèmes culturels. Le château de Domont offrirait un cadre idéal à cette libre rencontre. La SPJ devrait s'entendre avec la commission pédagogique et la commission des cours de perfectionnement pour tenter de réaliser ce projet.

Le président approuve cette idée et la soumettra à la commission des cours de perfectionnement.

Enfin, M. l'inspecteur Berberat donne son point de vue au sujet du cours pour la formation accélérée d'instituteurs. Les inspecteurs n'ont pas souhaité un tel cours, mais la pénurie d'enseignants est devenue telle qu'ils n'ont pu qu'admettre le principe de son organisation, seule solution à la crise, dans l'immédiat. La partie allemande du canton a déjà organisé 5 cours semblables, cours qui ont rendu les services qu'on en attendait et qui ont constitué une expérience intéressante. M. Berberat espère que ce cours sera le seul et qu'il aura contribué dans une grande mesure à repourvoir les places vacantes dans le Jura.

Une longue discussion s'ensuit d'où il ressort que :

L'on reproche à la direction d'avoir agi sans consulter ni la SIB ni la SPJ.

L'on craint que seuls les mauvais diplômés et les mauvaises maturités ne s'inscrivent à ce cours, causant par là, dans l'esprit du public, un préjudice à la profession.

On devrait pouvoir admettre à l'EN les jeunes cam-pagnards qui n'ont pas eu l'occasion de suivre l'école secondaire. On devrait pouvoir admettre plus d'élèves dans les classes de l'école normale.

N'y a-t-il pas une injustice à faire passer un examen particulier à certains jeunes gens n'ayant pas fréquenté l'EN. M. Berberat répond que le règlement sur l'obtention du brevet d'instituteur primaire n'oblige pas les candidats à suivre l'EN. Ils sont questionnés sur le programme de l'EN, c'est tout, et ils le sont d'une manière approfondie et absolument im-

partiale. Ces candidats doivent justifier d'une expérience pratique pour être admis à l'examen (remplacements, etc.).

Les propositions suivantes sont retenues :

On devrait parvenir à faire admettre les élèves de l'école primaire ;

L'avis de tous les collègues sur cette question de cours accéléré devrait être demandé lors des prochaines assemblées synodales ;

Les candidats au brevet primaire qui ne fréquentent pas l'EN devraient être examinés en même temps que les élèves réguliers.

Le président est d'avis que le lancement de ce cours est une affaire sérieuse qui mérite d'être suivie.

A l'imprévu, M. l'inspecteur Berberat demande quel collègue serait d'accord de prendre chez lui le fils de 15 ans d'un collègue zurichois, garçon intelligent et débrouillard, que son père désire voir apprendre le français.

Le président remercie encore chaleureusement M. Jules Cueni qui fut pendant vingt ans président de l'assemblée des délégués, et qui vient de donner sa démission. Puis la séance est levée.

P. S.

DIVERS

Erratum

Une malheureuse coquille a dénaturé le sens d'une des annonces parue dans la brochure du congrès :

A la page 160, le projecteur « Norris » présenté par la Maison « **Photo pour tous** » n'a pas été adapté par les écoles de Genève, il se contente d'être adopté par celles-ci. Dont acte.

« L'Ecolier romand »

Numéro du 1er juillet 1958 (32 pages)

Un très beau numéro de vacances, plein de fantaisie, qui enchantera les jeunes lecteurs :

- La rubrique de l'oiseleur : hiboux et chouettes ; vous pourrez les observer pendant vos vacances.
- Apprenez et jouez cette saynète amusante : « Modèles réduits interplanétaires ». Bien d'actualité.
- « En plongée sous-marine », un documentaire.
- Un concours de vacances : « Dessiner, mais c'est facile ! »
- Un conte, des jeux, des bricolages, des charades, des rigolades...
- La fin des aventures de Fatty bourlingueur.
- Une grande tranche du roman policier : « L'enlèvement de M. Pervenche ».
- La page que vous faites vous-mêmes.

Prix de ce numéro : 50 ct. En classe : 40 ct. Abonnement annuel : 6 fr. (le journal est bi-mensuel). Administration : rue de Bourg 8, Lausanne. CCP II. 666. On peut obtenir sur demande un numéro spécimen gratuit.

« Le mouvement familial, nouveau partenaire du travail social »

Dans le numéro de mai de « L'information au service du travail social » paraît le résumé de l'exposé présenté par M. M. Veillard à l'assemblée du Groupement vaudois des travailleurs sociaux sur « Le mouvement familial, nouveau partenaire du travail social ». M. M. Veillard relève en particulier la collaboration qui doit exister entre mouvements familiaux et travailleurs sociaux.

Dans ce numéro paraît également le résumé établi par M. J.-M. Lechner, directeur de l'Hospice général de Genève, sur le rapport de la délégation suisse au cycle d'études qui s'est tenu l'année dernière à La Haye, sur « Les rapports entre la recherche, la planification et la politique sociale ».

Prix du numéro : 70 centimes. Abonnement annuel : 5 francs. 8, rue de Bourg, Lausanne.

VARIÉTÉS

Chansons

Tous les matins, au petit jour, des gosses, sac au dos, canne en main, parcourent nos rues, se dirigeant vers les hauteurs tranquilles et ensoleillées. Ils soufflent, suent, sont rendus, comme l'attelage de la fable. Ils n'y pensent guère : c'est la course d'école. Et le soir, des mouchoirs s'agitent aux portières des wagons, des cris retentissent dans les gares et, sur le quai, des mamans vaguement anxieuses attendent leur progéniture.

Je ne sais pas si les beautés naturelles de notre pays (pour parler le langage fleuri des circulaires) frappent l'imagination de nos petits touristes. Les courses d'école sont surtout faites de marches, de cris, de pique-niques et de chansons.

Ah oui, de chansons, de ces chansons qui éclatent spontanément, dont les premières mesures sont données en solo par un entonneur benévole et dont les couplets ne sont jamais tous épuisés parce qu'un autre entonneur a commencé une autre chanson. Autrefois, on chantait :

« Gagnons la montagne,
Suivons le frais sentier... »

ou bien :

« Ma montagne, mon chaste royaume
Où je vis dans l'azur... »

On se groupait autour du maître qui avait eu la précaution d'emporter son diapason et son « Ecole musicale » et, dans un coin du bateau, à la gare de départ, devant le restaurant ou à l'ombre d'un sapin, on célébrait, à deux ou trois voix et avec des nuances, les beautés de la nature :

« Le ruisseau qui murmure,
Le soleil radieux :
Tout chante en la nature,
Tout renaît sous les cieux. »

Il se trouvait toujours quelqu'un pour nous applaudir et la course avait un arrière-goût de matinée scolaire.

Si les maîtres d'aujourd'hui ont leur diapason au fond de leur « rucksack », c'est bien inutile, car le « Salut, glaciers sublimes » a vécu depuis que la radio déverse journellement dans les foyers une variété de mélodies avec des paroles plus ou moins dignes d'être retenues. Et c'est dans ce domaine-là que s'exerce la mémoire des gosses : « Qu'on est bien, dans les bras... », etc., et Gilbert Bécaud a fait oublier Plumhof. Ah ! certes, on est loin de la « cime altière au front audacieux » et de cette liberté pour laquelle on avait juré de mourir ! Où êtes-vous, chants d'école, un peu pompiers, un brin patriotards, aux paroles souvent niaises, mais qu'on chantait avec tant de conviction qu'elles en paraissaient belles ?

Tout cela a vécu irrémédiablement, et, dans les wagons pleins de cris et de soleil, les gosses d'aujourd'hui scandent avec conviction :

« On est heureux comme des poissons dans l'eau
Sur le plancher des vaches... » M. Matter.

JEAN-LUC N'A PAS FAIM

Et Jean-Luc, ayant taillé comme elle dans la miche, avait commencé aussi à manger, mais les morceaux ne passaient point, quoi qu'il eût gros appétit d'ordinaire, étant fort et bon travailleur. Mais le pain à présent était comme de la terre sèche dans sa bouche, alors il but pour le faire descendre, mais son assiette resta pleine, tandis que Christine s'était resservie et avait rempli de nouveau sa tasse. Elle lui demanda :

— Qu'as-tu ?

Il repoussa loin de lui son assiette, laissa tomber son couteau sur la table, baissa la tête et demeura.

C.-F. Ramuz.

Jean-Luc persécuté (Grasset).

CHRISTINE PRÉPARE LE SOUPER

... Elle continuait le ménage, allant et venant dans la cuisine, prenant les tasses et les assiettes au râtelier ; la marmite était sur le feu, elle descendait à la cave couper un morceau de fromage, elle apportait le pain ; l'eau se mit à bouillir, elle la versa sur la cafetière. On entendit le bruit des petites gouttes qui percent à travers le filtre et tombent une à une dans le récipient de fer-blanc ; sur quoi, elles diminuèrent, et le lait étant monté sur le feu :

— Tu peux venir, dit-elle, c'est prêt.

C.-F. Ramuz.

Jean-Luc persécuté (Grasset).

LA LUNE SE LÈVE

Au-dessus des rochers la lune commençait à sortir, une grande lune rouge, avec un front rond et un dessus de tête rond — et, comme retenue par un poids, elle se haussait pesamment au ciel. Ses yeux vides vinrent les premiers, puis vint son nez plat, puis sa bouche creuse ; une fine lumière d'argent, comme une poudre qu'on secoue, se mit à descendre dans l'air, et trembla.

C.-F. Ramuz.

Jean-Luc persécuté (Grasset).

LE PETIT MARCHÉ !

Elle le tenait sous les bras pendant qu'il essayait de marcher, car il commençait aussi à marcher, mais il fallait d'abord relever ses longs langes et il lançait en avant drôlement ses petits pieds à gros bas de laine rose, avançant tout penché, branlant, pendant que Christine baissée allait derrière ; alors de temps en temps elle écartait les bras et le petit faisait deux ou trois pas tout seul. « Tu vois, il y est ! » qu'elle disait, mais au même moment, il tombait en avant ; juste si elle avait le temps de le retenir.

C.-F. Ramuz.

Jean-Luc persécuté (Grasset).

LA MAISON DE JEAN-LUC

La maison sortait là, avec l'angle au bas de ses murs amorti et comme adouci par la neige ; enfoncée du derrière dans la pente, la porte de la cave s'ouvrant par devant au ras du sol, bâtie en bois déjà noirci sur un soubassement de pierre, le toit découvert dans le haut montrant ses larges plaques d'ardoise. Et en travers de la façade, de côté, il y avait l'escalier qui montait, se terminant par un perron, d'où on entraînait dans la cuisine ; de la cuisine on passait à la chambre. Et au-dessus, sous la pente du toit, il y avait une seconde chambre, seulement on n'y arrivait que par une échelle et une trappe percée dans le plancher ; on n'y habitait pas, on y serrait les vieilles choses. C'était pourtant assez pour vivre, comme il pensait, mais il faut le bonheur comme un autre habitant.

C.-F. Ramuz.

Jean-Luc persécuté (Grasset).

LES GAMINS S'AMUSENT DANS LA NEIGE

Au bord de l'étang, sur le talus raide, les gamins s'amusaient à faire des glissades et tombaient les uns par-dessus les autres, criant et riant ; c'est l'âge où l'on est heureux ; il y avait trois petites filles dans leurs jupes longues qui se donnaient la main, arrêtées près de là, n'osant pas approcher ; puis, sur le chemin de la digue, un garçon passa avec une fille, s'en allant du côté d'Andogne, et ils disparurent au tournant.

C.-F. Ramuz.

Jean-Luc persécuté (Grasset).

CHAMBRE VALAISANNE

Il était étendu sur le dos, il y avait les poutres brunes du plafond, un plafond bas, avec les nœuds et les veines du bois qu'il suivait des yeux, et ainsi ses yeux allaient jusqu'à l'autre bout de la chambre et à l'alignement des petites fenêtres par où on voyait un coin de pré blanc. Après quoi, ses yeux revenaient et c'étaient les quatre ou cinq meubles, des vieux, de ses parents, qui avaient toujours été là ; la table avec dessus un tapis de coton blanc que Christine avait croché, les deux chaises, le banc, le grand poêle de pierre grise, le berceau (mais celui-ci neuf) ; puis le lit où il était, et était né, où probablement il mourrait, un lit à deux étages, avec un plumier à petits carreaux rouges qu'il avait tiré de côté pour se coucher ; puis, pendu au chevet, le grand crucifix rouge et bleu, et un bénitier d'étain, avec la branchette de genévrière.

C.-F. Ramuz.

Jean-Luc persécuté (Grasset).

Le fils de régent

Il ne fait pas mentir le proverbe « Les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés ». Il arrive en retard à l'école et il est le dernier à mettre des couvertures à ses livres et cahiers. Il oublie, le samedi, de faire signer son carnet. Ses camarades le craignent un peu à cause de son père. On le tient de près parce qu'il est toujours renseigné sur les congés et les vacances. Il s'approvisionne de billes dans le pupitre et de crayons dans l'armoire des fournitures.

Plus tard, il ira au collège, son père étant comme ces cuisiniers qui préfèrent faire goûter à leur famille la cuisine des autres.

M. Matter.

Figures d'écolier : le petit paysan

Il a entendu médire des régents à la maison et il s'en méfie. Il sait que ce sont des gens qui ne gagnent pas leur pain à la sueur de leur front, qui ont trois mois de vacances par années et qui, à 4 heures de l'après-midi, ont fini leur journée, des gens qui ont

Commandez à la Guilde de documentation :

LA BIBLE ENSEIGNÉE

brochure du maître pour la 1re année du degré moyen avec 23 fiches de travail. Prix total 2 fr. 20.

S'adresser à L. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux.

les mains blanches et qui, malgré gelées, grêle et rebuses, tirent leur paie intégrale.

Il considère l'école comme une chose de luxe qu'on peut s'offrir en hiver, mais qui, en été, passe à l'arrière-plan quand commencent les travaux des champs.

Il manque souvent la classe : pour rentrer le foin ou le regain, pour garder les vaches, pour « poyer ou dépoyer les modzons ». Quand, aux leçons de choses, on parle des travaux du paysan, il est là pour corriger les hérésies de la maîtresse et le jour où, à la leçon d'histoire biblique, on a raconté la sortie de l'arche de Noé, il a demandé, intéressé : « Qu'est-ce qu'on a fait avec tout le fumier ? »

L'école suisse de Bogotà (Colombie) met au concours le poste de

DIRECTEUR

L'école suisse de Bogotà est une des plus importantes parmi les écoles suisses de l'étranger. Elle comporte tous les degrés de l'enseignement primaire et secondaire, de l'école infantine aux classes du baccalauréat. La langue officielle de l'école est l'espagnol. Les candidats devront être en mesure de se familiariser rapidement avec cette langue. Une expérience approfondie de l'enseignement est exigée. Les intéressés, de confession catholique, possédant les qualités professionnelles et morales requises, sont priés d'adresser leurs offres manuscrites au **Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger**, Alpenstrasse 26, Berne, en les accompagnant d'un curriculum vitæ, de la copie ou de la photocopie de leurs diplômes et certificats, de références et d'une photographie. Le Secrétariat fournit sur demande tous renseignements supplémentaires.

Pour le début de l'été.

LA

LOTÉRIE ROMANDE

vous offre une tranche
en deux SÉRIES A et B.

en tout 4 gros lots:

25000 50000

75000 150000

avec 26572 autres lots.

**C'EST LA TRANCHE DE
LA DOUBLE CHANCE**

Tirage 5 juillet

Nous cherchons familles d'instituteurs qui peuvent accueillir pendant les vacances d'été un jeune homme ou une jeune fille de 15 à 17 ans comme

pensionnaire

(évent. demi-pensionnaire) pour la durée de 4 à 5 semaines dès le 14 juillet. Familles protestantes, pouvant offrir vie de famille et bonne occasion de se perfectionner en français sont priées d'écrire (avec prix) à l'Office de placement de l'Eglise nationale, Alfred-Escherstr. 56, Zurich 2.

Pension ou échange

Jeune écolier allemand, âgé de 17 ans et demi, voudrait perfectionner ses connaissances en français pendant 4 ou 5 semaines d'été par un cours de vacances ou dans une famille ou pension. Un échange aux mêmes conditions serait agréable.

S'adr. à M. Schieron, horloger et bijoutier, Königstr. 1, Stuttgart N.

LES TRANSPORTS AU MOYEN AGE

Quand il est question des transports, ne croyons pas qu'il pût s'agir déjà de carrosses, ni même de coches. Comme il n'y avait plus de routes, il fallait se servir de lourdes charrettes appelées « basternes », que les bœufs seuls étaient capables de haler sur les pistes défoncées qui tenaient lieu de chemins. C'est dans cet équipage que se entraînaient les rois fainéants. Le moyen de locomotion le plus rapide était naturellement le cheval monté. C'est celui qu'employaient les seigneurs, cependant que leur gente dame chevauchait sa haquenée, que médecins et moines voyageaient à dos de mule et que le menu fretin, colporteurs, troubadours, jongleurs et montreurs d'ours, allait, comme devant, « pedibus ».

P. Rousseau. *Histoire des techniques.*

FGT 384-850

LE VERRE AU MOYEN AGE

Le verre avait été très répandu chez les Romains, qui avaient même acquis l'art de le tailler, de le décorer et de le graver. A travers les innombrables bouleversements que traversa le moyen âge, son prestige subsista. Des verreries se montèrent dans les régions boisées à proximité des monastères et des cités...

A vrai dire, le verre de cette époque était plutôt grossier et peu transparent, mais il n'en introduisit pas moins une révolution dans les foyers. Les fenêtres étaient garnies de vitres de verre au lieu de panneaux de toile huilée : pour la première fois, on y voyait clair !

On y voyait même d'autant plus clair que l'usage des besicles permettait désormais de remédier aux vues déficientes. On peut faire remonter cet usage aux environs de 1280...

La diffusion du verre allait d'ailleurs donner le moyen de voir clair non seulement avec les yeux, mais aussi avec l'esprit. Elle allait amener l'invention de la lunette astronomique et du microscope, base de départ de la méthode expérimentale et condition nécessaire de la création de la science : toute la pensée moderne devait en sortir !

La verrerie, et particulièrement la verrerie française, fut à l'origine d'un art spécifiquement médiéval, dont nous pouvons encore admirer les réalisations dans nos cathédrales gothiques : l'art du vitrail... Un vitrail est un assemblage de pièces de verre colorées dans la masse, maintenu par un réseau de plomb. La composition du verre et celle des matières colorantes étaient tenues secrètes. Le moindre changement de couleur impliquait un changement de verre, donc un plomb de séparation. Le verre était découpé non au diamant, mais au fer rouge.

P. Rousseau. *Histoire des techniques.*

LA RECONQUÊTE DU SOL AU MOYEN AGE

Après les invasions, ce ne sont partout que landes, que marécages, que forêts, que ronces. Alors chaque abbaye devient un centre d'opérations. Moines et paysans abattent les bois, rasent les broussailles, brûlent des montagnes d'épines. Les étendues ainsi reconquises sont des « essarts », terme qui se trouve encore dans le nom de beaucoup de nos villages...

Peu à peu, autour de chaque monastère, s'étend une aire, prêle, après des siècles d'abandon, à recevoir labourage et semailles...

Dans les champs fraîchement déblayés, on sème blé, orge, millet, seigle, et une céréale nouvelle, l'avoine, dont la culture se propage lentement de l'Allemagne du Nord aux rives méditerranéennes. Entre 1100 et 1300, le nombre des plantes domestiques s'accroît sans cesse. De leurs expéditions, Croisés et marchands rapportent riz, sarrasin, coton, mûrier, abricotier, citronnier, échalote, artichaut, aubergine... Les communications sont si difficiles que chaque paysan cultive tout ce qu'il peut. Ce qui n'est pas beaucoup, car la terre est bien pauvre et l'on manque de fumier pour l'engraisser. Aussi est-on obligé de la laisser reposer une année sur deux ou trois (c'est la « jachère », à moins que l'on ait appris à l'amender par la marne ou la chaux. Ajoutons que l'on sait déjà pratiquer le roulage au printemps, et greffer et tailler les arbres fruitiers.

P. Rousseau. *Histoire des techniques.*

FGT 851

LES VIKINGS

Dans la construction navale, la tradition viking n'a point été totalement perdue. Les Vikings — Les Normands : une de ces plaies du moyen âge qui, avec les famines et les épidémies, avec les invasions venues de l'Est, ont contribué à la terrifiante dépopulation. On les voyait arriver, aux alentours de l'an 1000, montés à quarante sur leurs « drakkars » rapides, opérer leurs raids éclairés jusqu'au cœur même de la France, puis repartir, rendus invulnérables par leur maîtrise de la mer. Les drakkars sont de grandes barques, partiellement pontées, dépassant parfois 20 mètres. Les extrémités en sont relevées et ornées de figures allégoriques. La courbure de la coque est si admirablement étudiée que la vitesse, estimée d'après des essais récents, dépasse dix nœuds (16 km.-h.).

Leur moyen de propulsion ? La rame et la voile carrée. Comme les grandes traversées ne font pas peur à ce peuple de marins, comme ils s'aventurent jusqu'au Groenland et en Amérique, il faut bien admettre qu'ils savent tirer, du vent, tout le parti possible. Ils ne se contentent pas de naviguer vent arrière et grand largue à l'instar des Anciens : ils savent remonter contre le vent, c'est-à-dire en terme de marine, naviguer « au plus près du vent » et louver.

P. Rousseau. *Histoire des techniques.*

Partie pédagogique

UNE ÉCOLE SUR MESURE
POUR LES ÉLÈVES ET POUR LE MAÎTRE

Traduit du journal italien « *Il resto del Carlino* »
du 26 mai 1958

L'idée de l'« École sur mesure » est à l'ordre du jour tout aussi bien que tel grave événement politique ou une expérience thermonucléaire. Mais, se demandera-t-on, l'école ne devrait-elle pas tenir compte aussi des capacités prédominantes du maître ? Si, en fait, l'école doit s'adapter aux possibilités de chaque enfant, il est bien autrement important, en principe, qu'elle soit adaptée au maître en ce sens qu'il puisse manifester sa vraie personnalité, sans devoir se plier à un programme rigide et uniforme qui répond mal à ses propres aptitudes et à celles des écoliers qu'il a devant lui. Chaque enfant, on le sait, est **différent** de tous les autres, soit par son instruction, soit par l'orientation mentale, soit enfin par son caractère.

UN NOYAU DE VÉRITÉS

Redoutant les conséquences de cette innovation, d'aucuns objecteront : « Faudra-t-il alors autant de maîtres qu'il y a d'élèves ? » Comme tous les paradoxes, celui-ci contient aussi un atome de vérité. Réduisons-le à l'essentiel du concept d'école sur mesure : « Il n'est pas indispensable de prévoir autant de maîtres que d'élèves, mais nous aurons certainement à envisager autant de méthodes différentes. » Chaque méthode convient mieux que telle autre à tel type donné d'élève ; et surtout elle convient mieux à celui ou à celle qui l'a créée.

En somme, à l'antique examen de connaissances mnémotechniques ou de raisonnements appris, on cherche à substituer graduellement cet examen constant qu'on a défini comme le « savoir-faire », par opposition au « savoir-érudition ». Or, dira-t-on, pourquoi ce qui est vrai en ce qui concerne l'écolier ne le serait-il pas quand on parle du maître ? Cette question, nous avons pu nous la poser, mais nous l'avons refoulée du fait d'un complexe mental qui possède une force d'inertie et s'exprime par ces mots : « On a toujours fait ainsi. » Il serait pourtant bon de se rappeler que ces principes : « Laisser la liberté à chaque petit écolier de manifester ses intérêts personnels » et, en somme, de se « centrer », ne sont pas une innovation pédagogique qui date d'aujourd'hui, mais bien de 1912, lorsque l'éducatrice clairvoyante que fut Maria Montessori a introduit la « Méthode de l'autoéducation » dans les classes élémentaires. Avec les ordres donnés, les châtiments, les restrictions, on peut obtenir, tout au plus, une subordination militaire, jamais une discipline de l'âme. Ce que Mme Montessori appelle « concentration de l'attention » n'est rien de plus qu'un merveilleux fait naturel. Tout cela, bien entendu, ne diminue en rien la personnalité du maître. C'est le maître qui soutient, qui « crée l'ambiance » d'une école : celle-ci vaut ce que vaut le maître ; elle varie avec les variations individuelles. La personnalité de l'éducateur rayonne autour de lui. Elle s'exprime parfois comme une expansion de valeurs spirituelles qui composent une sorte de climat vers lequel se sent attiré comme par un aimant quiconque s'ouvre à lui.

L'estime et l'affection ne se commandent pas. Elles naissent, elles croissent ou s'évanouissent.

Parallèlement au mouvement pédagogique de Mme Montessori, mais avec des caractéristiques qui lui sont propres, s'est révélée, féconde et généreuse, l'œuvre du Genevois Ad. Ferrière. Sa conception pédagogique est basée sur la biologie, la sociologie et la psychologie, sciences auxquelles la pédagogie moderne emprunte ses lois et son orientation. Son œuvre comporte une masse considérable ; beaucoup de ses livres sont traduits en italien ; sa pensée et son exemple exercent parmi nous une action profonde. Dans l'excellente collection sur l'« Education nouvelle », dirigée par Giovanni Calò, que publie la maison d'éditions Marzocco à Florence, deux ouvrages viennent de paraître de l'insigne éducateur et pédagogue suisse : « **L'école sur mesure et la mesure du maître** »¹ et « **La pratique de l'école active** »². Le professeur Calò les a fait précéder de préfaces très vivantes.

CARACTÈRES ET CULTURE

Il est bien rare, commence par déclarer Ad. Ferrière dans le premier de ces ouvrages, que le maître puisse appliquer dans son école la méthode qu'il juge être la meilleure ; et la difficulté ne dérive pas tant de facteurs extérieurs que du tempérament du maître lui-même, de son caractère, de sa culture générale, en somme de sa personnalité propre. La méthode ne se substitue pas au maître, elle ne le crée pas : elle le présuppose. Ce n'est pas par hasard que Ferrière distingue quatre degrés de l'école active, plaçant vers le bas l'emploi des « méthodes actives » et au sommet l'« École sereine » de Mme Boschetti-Alberti. Dans le premier cas, il s'agit d'une œuvre d'imitation, dans le second, de création : la pleine manifestation d'une personnalité fidèle à elle-même, une activité libérée du carcan de la méthode et se traduisant par quelque chose d'impondérable qu'on pourrait désigner comme une atmosphère libre : vie, amour. En somme, « le pivot de l'école est dans la personnalité du maître », affirme Ferrière : ces termes rappellent ceux de Lombardo-Radice et viennent s'ajouter à ce qu'il disait : « Il ne faut pas trop compter sur l'autocréation de l'esprit enfantin qui n'a de valeur que chez les êtres les plus équilibrés. » Comme on le voit, ces deux conceptions n'ont pas encore trouvé leur point de suture ; avant cela, il semble bien que nous cherchions à l'éviter ; il y a un terrain difficile à défricher ; et aux idées, tout d'abord, il faut qu'il leur pousse des ailes.

Actuellement, pense Ferrière, la serrure qui fait obstacle à la plus grande partie des carrières sociales, ce sont les examens. Ils persécutent les maîtres et les élèves. L'erreur des examens, dit-il, consiste à croire que l'homme supérieur est celui qui a retenu beaucoup de choses dans sa mémoire. D'une façon para-

¹ L'édition française se trouve aux Editions Atar, Genève.

² Épuisé en français.

doxale, le Dr Claparède a dit : « La condition de se souvenir, c'est d'oublier. » Les plus grands génies ne sont nullement ceux qui sont capables de réévoquer tout ce qu'ils ont appris, mais ceux qui ont dépassé les limites dans lesquelles leur mémoire avait conservé ces connaissances avec des contours précis. Il faut donc assimiler ce que l'on absorbe, détruire et transformer les choses afin de les utiliser. Processus mental strictement semblable à une fonction physiologique.

L'école active, réalité passionnante pour beaucoup d'éducateurs (terme par contre vide de signification pour d'autres), suscite, selon Ferrière, un intérêt de plus en plus étendu. C'est l'école de demain. Mais elle se trouve encore dans un état embryonnaire. Le travail à accomplir est immense et consiste à se libérer des erreurs du passé, pour autant que l'école ne respecte pas les lois du développement individuel. Il faudra dès lors un grand travail, un travail nécessaire, afin d'adapter aux méthodes nouvelles les principes que la psychologie génétique découvre jour après jour : la psychologie de Dewey, celle de Kilpatrick, de Claparède, de Bovet, de Piaget et de tant d'autres explorateurs de l'âme enfantine.

RÉALITÉ PASSIONNANTE

L'école d'hier était celle du potier — celle de l'homo faber, comme la désigne Bergson dans « L'évolution

créatrice » ; l'école de demain sera celle du bon jardinier, selon le précepte de Pestalozzi et le mot de Fröbel. C'est pourquoi, nous exhorte Ferrière, il faut se garder de l'automatisme qui tend à se stabiliser dans l'école d'aujourd'hui. Ce qui doit prédominer à l'école active, c'est, dès l'origine, l'élan vital de l'enfant et, quant aux fins vers lesquelles il tend, l'accroissement de puissance de la pensée et de la volonté, le pouvoir dominateur de l'esprit, illuminé par la raison et la conscience, sur les tendances obscures et égoïstes de la nature humaine. Ainsi conçue, l'école active n'est pas seulement un instrument incomparable de progrès individuel, mais devient un agent de justice sociale. Ainsi donc elle peut et doit transformer le monde. En elle on respire, on vit, on crée, on fait des expériences. On apprend à aimer la nature dans sa beauté inaltérable, à aimer le travail, à aimer son prochain. C'est une ascension spirituelle, conclut Ferrière, qui se rapprochera de cette unité primordiale que les uns appellent Dieu, que d'autres désignent comme l'Etre par excellence, et que d'autres encore se refusent à nommer, parce que, comme Socrate, ils savent que, dans le domaine de l'absolu on ne sait qu'une seule chose : qu'on ne sait rien. Mais l'intuition de l'enfant n'a pas besoin de paroles : c'est là une des merveilles de la Création. Elle saisit l'insaisissable, elle conçoit l'inconnaissable et apparaît ainsi comme voisine des sources de la vie. De toute vie.

Guglielmo Donuzzi.

Souvenir d'une ancienne maîtresse d'école

J'aimais beaucoup Mlle Hamm, la maîtresse d'école que j'eus après la classe maternelle, et certains petits écoliers devaient se sentir mieux chez elle qu'à la maison. Elle était sur le point de prendre sa retraite, car dans mon imagination d'enfant elle paraissait très vieille. Je me souviens que nous allions, quelques-uns, l'attendre le matin devant sa demeure avant la sonnerie des cloches. Quand elle paraissait sur le porron de sa vieille maison, nous l'accueillions avec des cris d'enthousiasme et nous manifestations encore cet enthousiasme par quelque pirouette ou quelque pas de danse.

Petite troupe pétulante et joyeuse, musant et balant en chemin, nous escortions notre maîtresse jusqu'au collège. Là elle confiait la clé de la classe à l'un de nous, ce qui était un honneur insigne.

Vers la fin de la matinée, je vois encore Mlle Hamm, parée de ses cheveux tout blancs, nous parler avec gravité de sa propre enfance. Et nous de l'écouter, non sans délice, nous raconter un passé pour nous déjà infiniment lointain, où l'eau courante n'était pas encore installée dans les maisons de notre cité montagnarde. A sa voix, nous voyions la jeunesse puiser l'eau à la fontaine sise devant la maison, nous la voyions pomper à la force des bras des seaux pesants et les fées danser autour d'elle. C'était un lieu promis aux confidences de la confession. La voix de notre institutrice gardait assez de fraîcheur pour étancher notre soif d'enfants et fleurait aussi la sagesse du bon vieux temps ; au delà des mots, elle nous proposait la droiture et la noblesse.

Il n'y a pas si longtemps de cela. C'est en 1888 que les « pompes » se sont tuées définitivement à La Chaux-de-Fonds. Muettes, elles ont subsisté longtemps auprès des maisons et dans mon enfance on jouait encore autour d'elles.

Je ne suis pas bavard de nature et je ne saurais

débitier des histoires sans tarir comme le robinet qu'on ouvre maintenant à la cuisine. Je me contenterai d'une anecdote encore. Un jour, un larcin a été commis en classe, des billes ont été volées sur une table. Aux petits écoliers, retenant leur souffle dans un silence pesant, Mlle Hamm dit son indignation. Elle demande que le voleur se dénonce de lui-même, elle prie, elle supplie, elle donne une demi-heure de réflexion, inutilement. A la fin, elle menace de fouiller les poches et les casiers. A ce moment seulement, mon camarade, assis près de la paroi, me pousse hors du banc. Alors Mlle Hamm lève ses bras avec désolation et me dit, consternée :

— Comment, c'est toi, Bernard ?

Non, ce n'était pas moi. Mon camarade m'avait poussé hors du banc pour aller rendre les billes qu'il avait volées. L'apostrophe de Mlle Hamm est restée gravée dans ma mémoire. Les enfants dépendent pour une part de l'image que l'on se fait d'eux et une sympathie active les aide à être eux-mêmes.

Bernard Lévy, La Chaux-de-Fonds.

Poésie de la semaine

MYSTÈRE DE LA PASSION. JEAN MICHEL

*C'est mon âne aux longs cils,
c'est mon âne aux yeux sombres.
Il rogne l'herbe du courtil
avec ses incisives longues.*

*Il reste parfois très longtemps
appuyé contre mon épaule
en grattant du pied la poussière...
Et moi je caresse son nez,
son doux nez de velours usé.*

Dès 8 ans.

Madeleine Ley (Petites Voix)

ON A TROUVÉ QUATRE RECRUES ANALPHABÈTES

La conférence annuelle des experts du 1er arrondissement des examens civiques des recrues s'est réunie à Pully, sous la présidence de M. Charles Duchemin, conseiller d'Etat genevois et premier expert d'arrondissement, qui salua tout d'abord la présence de M. le conseiller d'Etat Louis Guisan, et de M. Jaton, municipal à Pully, qui adressa aux participants, au nom de la commune, quelques mots de bienvenue.

Le Dr Burki, inspecteur scolaire bernois et expert en chef, évoqua ensuite la mémoire de Marcel Chantrens, dont le brusque départ laisse un vide difficile à combler. Avec lui, c'est un peu l'âme des examens civiques des recrues qui s'en est allée. Le corps des experts tout entier porte l'empreinte durable des idées pour lesquelles Chantrens a lutté. L'assemblée, debout, observe une minute de silence à la mémoire de celui qui fut un véritable apôtre du civisme.

M. Burki félicite ensuite M. Charles Duchemin pour sa brillante élection au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève. Il le remercia chaleureusement d'avoir accepté, malgré ses nouvelles fonctions, de rester expert chef du 1er arrondissement.

M. Charles Duchemin fit ensuite quelques constatations concernant les examens écrits et oraux de l'année dernière. Il est décevant, par exemple, de constater qu'en histoire la plupart des recrues ignorent les événements postérieurs à 1798. Est-il normal, d'au-

tre part, que, sur 5 000 recrues examinées, on ait encore trouvé quatre analphabètes, qui ont manifestement échappé aux obligations de l'instruction primaire et obligatoire? Puis M. Duchemin émet quelques considérations sur la grande enquête de civisme effectuée l'année passée dans nos écoles de recrues, et à laquelle 2 520 recrues romandes ont participé.

M. le conseiller d'Etat Louis Guisan remarqua ensuite que les examens civiques permettent de savoir quel est l'état civique de notre jeunesse, ce qui doit intéresser au plus haut chef nos magistrats. Ils permettent d'apprécier jusqu'à quel point les futurs citoyens sont prêts à participer aux affaires du pays.

Après une courte interruption, au cours de laquelle les participants goûtèrent à un excellent vin d'honneur offert par la commune de Pully, on entendit encore MM. Rostan, inspecteur à Lausanne; Claret, professeur à l'Ecole normale de Sion; Nussbaum, directeur d'études pédagogiques à Genève; Besson, directeur des écoles de Vevey; Berseth, instituteur; Dubois, professeur au Collège de Genève, et Héritier, directeur des cours complémentaires à Sion, qui tous apportèrent le vivant témoignage de ce qu'ils doivent aux examens civiques des recrues, de l'enrichissement qu'ils constituent pour l'école romande et suisse, et pour l'avenir civique de notre jeunesse et de notre pays.

Bibliographies

Pierre Mendès-France et Gabriel Ardan. La société économique et l'action. Paris, Unesco, 1954.

Le grand homme d'Etat français, alors président du Conseil, et son collaborateur, commissaire général à la productivité, ont démontré dans cet ouvrage d'une part la nécessité d'asseoir toute action politique et économique sur une connaissance scientifique de la réalité des faits, d'autre part les progrès considérables que la science économique a accomplis depuis un siècle. A la collecte des données, que seule peut réaliser une statistique minutieuse, doit s'ajouter une réflexion fondée non plus sur la théorie classique, libérale ou néo-libérale, mais sur une conception du plein emploi. L'échec de la première est démontré par les expériences désastreuses du chancelier Brüning en Allemagne en 1932 ou du gouvernement Laval en France en 1935. L'efficacité de la seconde se dégage de la politique économique de la Grande-Bretagne de 1931 à 1938 ou du *new-deal* du président Roosevelt durant la même période. L'ouvrage a l'avantage, à côté de son intérêt particulier, d'initier d'une façon générale le profane aux questions économiques.

Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur : la statistique.

Une double origine (l'activité descriptive des sciences économiques et l'étude mathématique des probabilités) explique la diversité des méthodes statistiques, qui se sont encore spécialisées dans les différentes applications (psychologie, sociologie, physique, etc.). Il est

nécessaire, en vue des échanges internationaux et interdisciplinaires, de procéder à une unification. Celle-ci est en cours. L'étude effectuée par l'Unesco a abouti à établir les faits : les buts, les méthodes et l'organisation de l'enseignement de la statistique, dans l'ensemble du monde et dans les divers pays.

Préparation des professeurs chargés de la formation des maîtres primaires, XXe conférence internationale de l'Instruction publique, Genève 1957. (Publication No 121 du BIE.)

Comme toutes les enquêtes internationales de ce genre entreprises par le Bureau de Genève en vue des Conférences internationales de l'Instruction publique, celle-ci est présentée en deux parties : une de synthèse faisant le tour des diverses questions posées, une détaillant le rapport par pays. J. C. E.

Grammaire française expliquée, par G. et R. Galichet, Paris, Ed. Charles-Lavauzelle & Cie, Paris.

Le plan général d'étude est celui de la Grammaire expliquée : progressif mais sans jamais perdre la vue d'ensemble, étude des espèces avant celle des fonctions. Un texte d'étude judicieusement choisi sert de point de départ à chaque leçon, qui s'élabore sous la direction du maître et s'achève sur des exercices visant l'analyse, la rédaction ou l'orthographe. La série des leçons est complétée par un memento réunissant les connaissances nécessaires à l'application de la langue et de l'orthographe : les règles des adjectifs indéfinis, par exemple, et un tableau de conjugaison.

Nous croyons personnellement très souhaitable que l'expérience de cette méthode — qui forme un tout — soit faite dans nos cantons, et cela conjointement dans le primaire et dans le secondaire, au moins dans quelques classes ou groupes scolaires pilotes. J. C. E.

LAVANCHY & Cie S.A.

Rue de Genève 88 Gare de Sébeillon

LAUSANNE

Déménagements
Camionnage officiel C. F. F.
Vastes garde-meubles modernes

Conditions spéciales pour le personnel enseignant



Société vaudoise de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement
plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure: { Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE ED. PAYOT 2, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

Ecole Pratique Emile Blanc

LAUSANNE

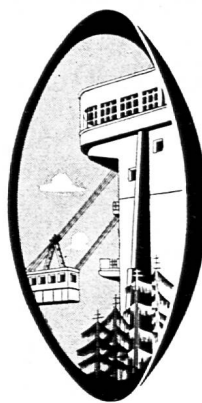
Place Bel-Air 4

Tél. 22 22 28

STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES

Placement gratuit des élèves

Ouverture du Cours Ecole : 21 avril 1958, à 14 h.



Pour vos courses scolaires, montez au Salève,
1200 m., par le Téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Hte-Savoie)

au terminus du tram No 8 **Genève-Veyrier.**

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au :
Téléphérique du Salève-Pas de l'Echelle (Haute-Savoie) Tél. 358 Annemasse.

Membres du corps enseignant

vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage, Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

Chemins de fer électriques veveysans

Vevey-Châtel-St-Denis Vevey-Chamby
Vevey-Blonay-**LES PLÉIADES** 1400 m.

Pour grands et petits un

CHOIX ÉTONNANT DE COURSES

Demandez le dépliant avec carte et 8 projets de courses

Auberge du Chalet-à-Gobet

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

Glantz Pierre, Tél. (021) 4 41 04
(pour décembre prix spéciaux pour écoles)